



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 13 mars 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 13 mars 2017, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Arrivée de William Martinez à 20 h.

Sont également présentes Line Allard, directrice générale adjointe et greffière et Anne-Marie Duval, directrice des Services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe.

2017-03-074

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 mars 2017, tel que modifié.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2017, tel que modifié :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LÉGISLATIF**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017
 - 3.2 Dépôt de la correspondance
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Permanence de la directrice des Services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste de déboursés et transferts budgétaires numéro 2017-03



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois de février 2017 et autorisation de paiement
- 5.3 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier afin de procéder à un emprunt temporaire pour le Règlement d'emprunt numéro 147-2016
- 5.4 Radiation d'une créance irrécouvrable

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

6.1

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

7.1

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

8.1

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

9.1

10. LOGEMENTS SOCIAUX

10.1

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Demande de dérogation mineure numéro 2017-01 pour le lot 5 092 062 (22 à 32, rue de la Nouvelle-Longueuil)
- 11.2 Renouvellement de mandat au CCU
- 11.3 Acquisition d'une servitude temporaire de passage piétonnier permettant de communiquer de et vers la rue du Curé-Cholet et de et vers la rue de la Nouvelle-Longueuil

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Contrat de services techniques entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la firme Magnus et autorisation du signataire
- 12.2 École secondaire Soulanges – autorisation à circuler sur le territoire de la Municipalité – Défi Soulanges
- 12.3 École secondaire Soulanges – autorisation à circuler sur le territoire de la Municipalité – Défilé des finissants
- 12.4 Demande d'aide financière – École secondaire Soulanges
- 12.5 Demande d'aide financière – Club étoile dorée Dalhousie inc.
- 12.6 Demande d'aide financière – Le centre de femmes la Moisson
- 12.7 Demande d'aide financière – Fabrique Notre-Dame-des-Champs
- 12.8 Demande d'aide financière – Société de recherche sur le cancer
- 12.9 Demande d'aide financière – L'Âge d'or
- 12.10 Demande d'aide financière – Diocèse de Valleyfield

Point 12.2, reporté à une
séance ultérieure



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du Règlement numéro 98-2008-001 modifiant le Règlement numéro 98-2008 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux
- 13.2 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures
- 13.3 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 110-2012
- 13.4 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 111-2012
- 13.5 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 112-2012
- 13.6 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 113-2012
- 13.7 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de construction numéro 114-2012

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au Gouvernement du Québec

15. PAROLE AUX CONSEILLERS

16. PAROLE AU MAIRE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-075

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2017/02/09	Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague	Participation aux séances extraordinaires par voie électronique	Manon Darche, adjointe greffe/direction
2017/02/27	MRC Beauharnois-Salaberry	Copie d'une lettre acheminée à Lucie Charlebois, ministre responsable de la région de la Montérégie : problématique du camionnage sur le boul. Mgr-Langlois	Maude Laberge, préfète MRC Beauharnois-Salaberry Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield

2017-03-076

PERMANENCE DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT l'embauche d'Anne-Marie Duval au poste de technicienne en comptabilité le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'Anne-Marie Duval a été promue à la fonction de directrice des Services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe le 15 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six mois vient à échéance;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par le conseiller Jean Legault

ET RÉSOLU

QU'Anne-Marie Duval obtienne sa permanence à compter du 14 mars 2017 et qu'elle assume la fonction de directrice des Services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe;

QUE le conseil municipal mentionne à l'intéressée leur grande satisfaction quant au travail accompli durant sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-077

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2017-03

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme, appuyé par le conseiller Pascal Pilon

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés et transferts budgétaires inscrits à la liste numéro 2017-03 au montant de 545 984,84 \$;



N° de résolution
ou annotation

2017-03-078



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2017-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2017 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 138,45 \$ pour le mois de février 2017, est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de février 2017 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement du compte de dépenses du mois de février 2017 au montant de 138,45 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER cette dépense et le paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-079

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN DE PROCÉDER À UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 147-2016

CONSIDÉRANT QUE le 17 octobre 2016, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le Règlement d'emprunt numéro 147-2016 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 950 000 \$ pour l'acquisition des lots numéros 3 765 787, 3 765 098 et 3 766 309 à des fins de redéveloppement urbain;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec, lesquelles permettent au conseil municipal de décréter par résolution des emprunts temporaires dans l'attente du financement permanent pour un règlement d'emprunt autorisé;
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe emprunte temporairement, au fur et à mesure de ses besoins, une somme n'excédant pas 950 000 \$ auprès de Caisse Desjardins de Soulanges;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à faire le nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-080

RADIATION D'UNE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

DE RADIER la créance irrécouvrable contractée au Service de garde du camp de jour 2016 au montant de 0,34 \$ par M. Sylvain Audet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-081

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-01 POUR LE LOT 5 092 062 (22 à 32, RUE DE LA NOUVELLE-LONGUEUIL)

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-01 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 28 février 2017 par 9339-0821 QUEBEC INC, représenté par Laurent Pariseau-Legault, pour le lot 5 092 062 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée empiétant de 2,45 mètres dans la marge avant secondaire de 7,6 mètres, de 0,90 mètre dans la marge latérale nord de 3 mètres et dont le pourcentage d'espace vert est de 42% au lieu du minimum de 45% conformément au règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE les faibles dimensions du terrain permettent difficilement l'implantation d'une habitation multifamiliale de 6 logements conformément aux dispositions des différents règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2017-01 pour le lot 5 092 062 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée empiétant de 2,45 mètres dans la marge avant secondaire de 7,6 mètres, de 0,90 mètre dans la marge latérale nord de 3 mètres et dont le pourcentage d'espace vert est de 42% au lieu du minimum de 45% conformément au règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.



N° de résolution
ou annotation

2017-03-082



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

L'acceptation est toutefois conditionnelle à la plantation d'une haie de cèdres, par le demandeur, d'une hauteur minimale de cinq pieds le long des lots 3 974 352 et 4 586 586.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyéE par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

DE RENOUELER le mandat de Gaëtan Prud'homme, conseiller municipal, comme président du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'en octobre 2017, conformément à l'article 12 du Règlement 124-2012 sur le Comité Consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-083

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE TEMPORAIRE DE PASSAGE PIÉTONNIER PERMETTANT DE COMMUNIQUER DE ET VERS LA RUE DU CURÉ-CHOLET ET DE ET VERS LA RUE DE LA NOUVELLE-LONGUEUIL

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe conviennent avec Commission scolaire des Trois-Lacs de l'établissement d'une servitude réelle de passage, à pied seulement, contre la partie nord-est du lot 3 766 190 au cadastre du Québec appartenant à Commission scolaire des Trois-Lacs, étant le fonds servant, au bénéfice des lots 3 768 276 (faisant partie de la rue du Curé-Cholet), 3 766 192, 4 083 482, 4 366 073 et 4 083 484 (ce dernier lot faisant partie de la rue de la Nouvelle-Longueuil) au cadastre du Québec, étant le fonds dominant, pour communiquer à pied seulement de et vers le lot 3 768 276 d'une part et de et vers les lots 3 766 192, 4 083 482, 4 366 073 et 4 083 484 d'autre part, en empruntant l'assiette de passage montrée au plan et décrite selon la description technique préparées par l'arpenteur-géomètre Éric Coulombe le 13 décembre 2016 sous sa minute 5607.

QUE les travaux de construction, de réparation et d'entretien incluant le déneigement de l'assiette de passage seront aux frais de la municipalité, qui, cependant, ne sera jamais tenue à davantage qu'un revêtement en gravier.

QUE la municipalité devra, à ses frais, construire, si ce n'est déjà fait, et maintenir en tout temps en bon état d'entretien une clôture de fer maillé d'une hauteur de quatre pieds (4 pi.), de type « Frost », sur le fonds servant, à l'endroit indiqué au plan de l'arpenteur-géomètre Éric Coulombe auquel il est ci-dessus référé en y aménageant cependant une seule ouverture à l'endroit choisi par la municipalité.

Cette servitude prendra fin à la première à survenir des dates suivantes :

- a) Celle de l'expiration d'une période de vingt-cinq (25) ans à compter de la signature de l'acte créant ladite servitude, et
- b) Celle de l'expiration d'une période de six (6) mois suivant l'aliénation par la cédante de son droit de propriété dans le bâtiment identifié « Pré-maternelle » sur le plan de l'arpenteur-géomètre Éric Coulombe



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

auquel il est ci-dessus référé ainsi que du terrain sur lequel repose tel bâtiment.

Cette servitude est consentie à titre purement gratuit.

D'AUTORISER Jean-Yves Poirier, maire, et Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe l'acte de servitude de même que tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-084

CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA FIRME MAGNUS ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Magnus afin de réaliser 10 prélèvements et analyses *Legionella pneumophila* ainsi que pour 9 inspections pour l'application des traitements, pour un montant total de 3 290,59 \$, incluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service datée du 22 novembre 2016;

D'AUTORISER le directeur du Services des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Martin Desrosiers à signer le contrat à intervenir entre la Municipalité et la firme Magnus, donnant plein effet à la présente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES – AUTORISATION À CIRCULER – DÉFI SOULANGES

Le point 12.2 à l'ordre du jour intitulé « École secondaire Soulanges – autorisation à circuler – Défi Soulanges » est reporté à une séance ultérieure.

2017-03-085

ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES – AUTORISATION À CIRCULER – DÉFILÉ DES FINISSANTS

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'École secondaire Soulanges à circuler sur le territoire de la municipalité le jeudi 22 juin 2017 entre 14 h et 16 h approximativement, dans le cadre de l'événement Défilé des finissants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-086

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES – GALA MÉRITAS

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de l'École secondaire Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2017-03-087

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 300 \$ à l'École secondaire Soulanges pour la réalisation de sa soirée Gala Méritas sportif, académique et culturel les mardi et mercredi 23 et 24 mai 2017, événement destiné à reconnaître la performance, la participation et l'amélioration de ses élèves.

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB ÉTOILE DORÉE DALHOUSIE INC.

ATTENDU qu'une demande d'aide financière du Club étoile dorée Dalhousie inc. a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 225 \$, représentant le coût de la location de la salle du Centre sportif Soulanges au Club étoile dorée Dalhousie inc. pour la tenue de leur événement bénéfique « Soirée casino » le 8 avril 2017.

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-088

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE FEMMES LA MOISSON – JOURNÉE SPAGHETTI

ATTENDU QU'une demande d'aide financière du Centre de femmes la Moisson a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 24 \$ au Centre de femmes la Moisson représentant l'achat de deux billets pour la Journée spaghetti qui aura lieu le vendredi 31 mars prochain.

D'AUTORISER la dépense et le paiement de cette aide financière par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-089

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de la Fabrique Notre-Dame-des-Champs a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 225 \$ à la Fabrique Notre-Dame-des-Champs, représentant le coût de la location de la salle du Centre sportif Soulanges pour la tenue de la Fête de la fidélité qui aura lieu le dimanche 28 mai prochain;

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-090

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de la Société de recherche sur le cancer a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de la Société de recherche sur le cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-091

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINT-POLYCARPE

ATTENDU qu'une demande d'aide financière du Club de l'âge d'or de Saint-Polycarpe a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 79 \$ au Club de l'âge d'or de Saint-Polycarpe pour la consommation de produits au Centre sportif Soulanges.

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-092

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DIOCÈSE DE VALLEYFIELD – SOUPER DE MGR SIMARD, ÉVÊQUE

ATTENDU QU'une demande d'aide financière du diocèse de Valleyfield a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DE NE PAS DONNER suite à la demande du diocèse de Valleyfield relativement à l'événement « Souper bénéfique annuel des œuvres de l'Évêque de Valleyfield, MGR Noël Simard ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-093

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 98-2008-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-2008 ÉTABLISSANT UNE RÉMUNÉRATION AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS SELON LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 98-2008-01 modifiant le Règlement numéro 98-2008 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 98-2008-01 modifiant le Règlement numéro 98-2008 établissant une rémunération au maire et conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-03-094

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Myre sur la présentation d'un futur règlement visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.

2017-03-095

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 110-2012

Avis de motion est donné par le conseiller Gaëtan Prud'homme sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de modifier la cartographie et les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

2017-03-096

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 111-2012

Avis de motion est donné par la conseillère Virginie Damien sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 111-2012 afin de modifier les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.



N° de résolution
ou annotation

2017-03-097



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 112-2012

Avis de motion est donné par le conseiller Pascal Pilon sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 112-2012 afin de modifier les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

2017-03-098

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012

Avis de motion est donné par le conseiller Gaëtan Prud'homme sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de modifier les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

2017-03-099

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 114-2012

Avis de motion est donné par la conseillère Virginie Damien sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de construction numéro 114-2012 afin de modifier les libellés concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

2017-03-100

AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors des séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence des membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- a) Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- b) Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- c) Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyéE par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors des séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Louis-de Gonzague démontrant notre appui à cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Aucune intervention

PAROLE AU MAIRE

- Activités pendant la semaine de relâche
- Invitation à la Journée spaghetti du Centre de femmes la Moisson
- Invitation à la Soirée casino du Club étoile dorée Dalhousie

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Marquage et asphaltage (accotement) sur le chemin Élie-Auclair

ARRIVÉE DU CONSEILLER WILLIAM MARTINEZ À 20 H

- Bassins d'eau



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

- Dépôt de la correspondance : problématique sur le boul. MGR Langlois
- Emprunt temporaire
- Contrat avec l'entreprise Magnus
- Avis de motion visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures
- Tarif pour location de salle

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,


il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance
ordinaire du 13 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire



Eric Lachapelle



Jean-Yves Poirier